

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont été, à l'instar de l'écrasante majorité des Partis représentés dans les Conseils généraux de nos deux villes, les initiateurs de cette séance commune. Cette demande de rencontre des législatifs avec le Conseil d'Etat repose sur le constat plus que préoccupant suivant: le déséquilibre des investissements et des ressources n'est de loin pas en passe d'être comblé.

Bien au contraire, depuis plusieurs années voir plusieurs décennies, les Montagnes voient les conditions-cadres d'un développement possible se pérorer suite à l'abandon progressif ou brutal de prestations essentielles au maintien de l'attractivité d'un des deux centres de notre canton. Ce constat n'est pas le fait que des élus du haut qui seraient selon certains passésistes, passifs ou émotionnels. Ce constat est partagé par bon nombre de nos concitoyens qui constatent années après années les prestations se raréfiées ici, pour être implantées ailleurs.

Nous, représentants de la population des Montagnes, devons nous battre pour assurer la poursuite du développement de notre région. Le Conseil d'Etat doit quant à lui s'engager à défendre la Constitution qui lui enjoint de maintenir l'équilibre entre les régions.

Cet équilibre est, aujourd'hui encore plus qu'hier, menacé par des décisions cantonales qui affaiblissent de manière durable plus du tiers du territoire neuchâtelois et qui touchent plus du tiers de sa population.

Le Conseil d'Etat défend l'idée d'un canton, un territoire, soit mais la question qui nous taraude est la suivante: comment le Conseil d'Etat voit-il ce territoire? Comme un territoire polycentriste avec deux centres? Ou alors comme un territoire où toutes les infrastructures d'importances sont concentrées sur un seul centre autour duquel gravite des pôles de compétences uniquement destinés à alimenter ce centre unique?

Le PS des Montagnes défend évidemment la première option; celle de deux centres qui ne doivent pas être mis en concurrence, mais bien être considérés comme complémentaires et nécessaires à l'ensemble du canton. Certaines des décisions prises ces dernières années par l'Etat nous font craindre que la deuxième option sera celle qui au final deviendra effective.

En effet, comment ne pas douter quand l'Etat décide d'abandonner progressivement l'hôpital de la Chaux-de-Fonds avec comme projet un hypothétique CTR au Crêt-du-Locle, mais dans l'attente on ne sait pas ce que-ce qui est prévu pour la prise en charge des patients?

Comment l'Etat entend-il nous convaincre de sa volonté de soutenir le développement des Montagnes alors que les diverses réformes des impôts impactent de manière plus que négatives les budgets et que malgré cette situation insatisfaisante en terme d'équilibre, il ne semble pas considérer urgent d'instaurer un moratoire sur la répartition de l'impôt des frontaliers qui viennent encore pérorer de manière dramatique la situation de la ville de La Chaux-de-Fonds, mais qui sera aussi extrêmement douloureuse pour Le Locle.

Comment faire comprendre à notre population, cette vision d'un canton, un territoire, pour ne pas parler de la circonscription unique, .alors même que l'une des composantes essentielle d'un de ces centres, à savoir la ville de La Chaux-de-Fonds, vit une situation financière jamais vu et que le Conseil d'Etat décide dans le même temps de reporter plus de CHF 5 millions de charges sur un seul exercice.

Bien sûr, il y a aussi des nouvelles encourageantes comme le vote sur la Mobilité, le RER bis, l'horaire à la demi-heure pour les trains, même si nous ne pouvons accepter qu'à partir de 19h les bus ne soient plus qu'à la demi-heure. Cela fait partie des conditions-cadres indispensables au maintien de l'attractivité de notre région, mais cela ne suffira pas.

Sans investissements durables, conséquents ayant un réel effet dans les services aux habitants, notamment dans les secteurs de la santé, des transports, de la formation, de la culture, des sports, de l'urbanisme ou pour résumer des conditions sine qua non du développement d'un territoire qui se doit d'être un centre aucune économie résidentielle dynamique n'est possible. Sans des actes forts du canton, tel que l'implantation du Nouvel hôtel judiciaire, les Montagnes neuchâteloises continuerons inexorablement à s'affaiblir avec pour corollaire un affaiblissement du Canton tout entier.